

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 juin 2023

---

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU  
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1404)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 417

présenté par

M. Fournier, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

à l'amendement n° 399 de Mme Berete

-----

**APRÈS L'ARTICLE 3**

À l'alinéa 5, après la seconde occurrence de la référence :

« I »

insérer les mots :

« ou un accord de participation pour les sociétés coopératives »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement du groupe écologiste NUPES appelle à une clarification pour le cas des sociétés coopératives, régies par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et et qui pourraient relever à la fois de l'article 3 du présent projet de loi et du présent amendement s'il venait à être adopté.

Il fait suite à des échanges avec la Confédération générale des SCOP.